



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 14396

Texte de la question

M. Edouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de généraliser l'AFPS dans notre pays. En effet, personne n'ignore plus que les chances de survie d'une personne en détresse vitale sont d'autant plus grandes qu'elle aura bénéficié des gestes de premier secours appropriés. Or, on ne peut plus accepter aujourd'hui qu'une personne décède parce que son entourage ignore les gestes simples qui auraient pu la sauver. Par conséquent, cette formation devrait être systématiquement et prioritairement dispensée à certains publics tels que les enseignants (notamment lors de leur passage en IUFM) et les candidats au permis de conduire. Il lui demande donc à quelles mesures il entend prendre pour favoriser le développement de l'AFPS dans notre pays.

Texte de la réponse

La France a effectivement pris du retard par rapport aux autres pays de l'Union européenne ayant inclus une formation au secourisme dans les cursus scolaires des élèves. Les formations de base aux premiers secours en collèges et en lycées ont lieu actuellement en dehors des horaires officiels, rendant difficile une forte mobilisation des élèves. Toutefois, on peut noter que depuis plusieurs années, le ministère de l'éducation nationale a initié, en partenariat avec les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) et les structures d'enseignement au sein des services d'aide médicale urgente (SAMU) dans les établissements de santé, un programme national « apprendre à porter secours », destiné aux élèves du primaire. Une formation des enseignants est réalisée par les personnels de l'éducation nationale (médecins, infirmiers de la mission de promotion de la santé et pédagogues) en partenariat avec les équipes des CESU. Cette formation prend en compte le fait que l'enseignant doit comprendre et s'approprier le comportement adapté pour transmettre ce savoir nouveau. A ce jour, plus de vingt mille enseignants ont été formés aux gestes d'urgence pour transmettre cet enseignement à leurs élèves. L'originalité de cette démarche repose sur l'intégration de cet apprentissage dans le programme scolaire. En effet, cet enseignement est décliné, cycle par cycle, depuis le plus jeune âge, de la maternelle au collège, respectant le développement psychomoteur de l'enfant et en s'appuyant sur les programmes scolaires obligatoires. Ce programme, actuellement en phase d'évaluation, pourrait être étendu aux élèves du secondaire. On dénombre quelques expérimentations en ce sens dans certains collèges.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14396

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1975

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3570